

COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 Février 2026

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mr Jean-Yves LAPEYRE.

Absents excusés : Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mme Brigitte MARC (procuration à Mme Nicole BARDI).

Absents : Mr Philippe DUBOIS, Mme Clémentine ESCURE, Mr Michel CAZE.

Mr Jean-Yves LAPEYRE a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 02 Décembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

2026/001 – CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE DU PLAN D'EAU DU 04 JUILLET AU 23 AOÛT 2026 AVEC LE SDIS 19

Pour pallier à la difficulté de recruter un agent titulaire d'un BNSSA pour assurer la surveillance du plan d'eau en juillet et août, Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze (SDIS 19) relative à la surveillance de la zone de baignade du plan d'eau d'Auriac du 04 juillet au 23 août 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SDIS 19.

2026/002 - ASSAINISSEMENT : TARIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les tarifs de l'assainissement comme suit, pour la période du 01.04.2026 au 31.03.2027.

- **Abonnement** : 68.00 € (payable d'avance en 2026)
- **Prix du m3** : 1.15 €

- **Redevance Agence de l'eau :**
- **Redevance pour performance des systèmes d'assainissement : 0.177 € / m3**

2026/003 - PECHE AU PLAN D'EAU COMMUNAL - SAISON 2026
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser la pêche sur le plan d'eau communal :

- La pêche est autorisée du samedi 04 avril 2026 au dimanche 04 octobre 2026 inclus.
 - du lever au coucher du soleil du 04 avril 2026 au 03 juillet 2026 puis du 24 août 2026 au 04 octobre 2026.
 - du lever du soleil à 12 heures puis de 19 heures au coucher du soleil durant la période touristique soit du samedi 04 juillet 2026 au dimanche 23 Août 2026 inclus.

De fixer les tarifs de la carte de pêche comme suit :

- A l'année pour le prix de 35 €
- A la semaine pour le prix de 10 €
- A la journée pour le prix de 5 €

Elle sera gratuite pour les enfants de moins de 10 ans.

2026/004 - TRAVAUX DE VOIRIE 2026
--

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dossier technique et financier établi par l'Agence *Corrèze Ingénierie*,
 Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réfection sur les voies communales rue de l'ancienne école (face à mairie), rue de la Croix de l'Arbre et rue des Bruyères,

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans le programme de voirie de l'année 2026,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux à réaliser sur les voies communales rue de l'ancienne école (face à mairie), rue de la Croix de l'Arbre et rue des Bruyères :

Désignation	Montant (€ HT)
Opé 1 - Section 1A : rue de l'ancienne école (face à mairie)	21 249,00
Opé 1 - Section 1D : rue de la Croix de l'Arbre	28 752,00
Opé 1 - Section 1E : rue de la Croix de l'Arbre	54 781,50
Opé 2 - Section 2B : rue des Bruyères	25 441,00
Opé 2 - Section 2C : VC rue des Bruyères	29 206,00
Total des travaux :	159 429,50

Le montant des travaux est estimé à **159 429,50 € HT**, soit **191 315,40 € TTC**.
Le coût de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'Agence *Corrèze Ingénierie* s'élève à **6 977,18 € HT**,
soit **8 372,62 € TTC**.

Le coût total de l'opération est donc arrêté à **166 406,68 € HT**, soit **199 688,02 € TTC**.

• **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Approuve le programme de travaux de voirie 2026 relatif aux voies communales rue de l'ancienne école (face à mairie), rue de la Croix de l'Arbre et rue des Bruyères,

- **Décide** la réalisation desdits travaux,
- **Sollicite** une subvention au titre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**,
- **Arrête** le plan de financement prévisionnel suivant :

Financement	Montant
Subvention DETR (45 %) plafond à 100 000 € HT	45 000,00 €
Dotation voirie du Conseil Départemental	11 084,00 €
Fonds propres de la commune	143 604,02 €

Total de la dépense	199 688,02 € TTC
----------------------------	-------------------------

- **Fixe** le mode de dévolution des travaux suivant une **procédure adaptée** avec publicité librement déterminée,
- **Sollicite** l'assistance de l'Agence *Corrèze Ingénierie* pour la mission de maîtrise d'œuvre,
- **Autorise** Madame le Maire, **Nicole BARDI**, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à cette opération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2026/005 - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR
LES TRAVAUX DE VOIRIE 2026**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir un assistant maître d'œuvre pour le programme de voirie communale 2026.

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie.

Tarifs pour mission de maîtrise d'œuvre en voirie communale pour 2026 :

Tranche du montant prévisionnel HT des travaux	Barème de la tranche
Tranche 1 : inférieur ou égal à 60 000 €	5.00 %
Tranche 2 : supérieur à 60 000 €	4.00 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer tout document se reportant à ce programme.

2026/006 - REMPLACEMENT D'EXTINCTEURS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la vérification annuelle de 2025 et conformément aux normes en vigueur il est nécessaire de changer plusieurs extincteurs et propose de passer commande à la Société DESAUTEL, 87000 LIMOGES.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de passer commande à la Société DESAUTEL pour un montant total de 460.57 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 à l'article 2156.

**2026/007- PARTICIPATION FISCALISEE AUX DEPENSES DES SYNDICATS
DE COMMUNES 2026**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mr le Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze concernant la participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de communes 2026.

Vu le montant des contributions fiscalisées qui devront être mise en recouvrement en 2026 et notamment la quote-part relative à la Fédération Départementale d'Electrification et d'énergies de la Corrèze. (FDEE19).

Vu l'article L5212-20 du CGCT concernant la mise en recouvrement de ces impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve le recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme de 657.00 € fixée par la FDEE19 pour l'année 2026.

**2026/008 - INSTALLATION D'UN POTEAU INCENDIE AU NIVEAU
DU LOTISSEMENT**

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux sur le réseau d'eau potable et d'assainissement sont en cours au niveau du lotissement.

Il apparaît que le dernier contrôle réglementaire effectué sur les points d'eau incendies de la commune, fait ressortir que celui situé rue des Bruyères n'est plus fonctionnel.

Il semble donc opportun de profiter des travaux en cours au niveau du lotissement pour procéder à son remplacement.

Ainsi un devis a été demandé à l'entreprise RIVIERE TP pour la fourniture et l'installation d'un poteau incendie.

- Poteau incendie DN100 avec prises apparentes & arceau de protection : 1 780.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise RIVIERE TP et de voter le plan de financement suivant :

- Montant total : 1 780.00 € HT
- Subvention CD19 (25%) : 445.00 € HT
- Autofinancement : 1 335.00 € HT

Donne pouvoir à Mme le Maire pour l'exécution de la présente délibération et toutes formalités administratives associées.

**2026/ 009 - ACHAT DE MATERIEL ELECTRO-MENAGER ET MATERIEL
DE CUISINE POUR LE GÎTE DE GROUPE**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'équiper les 2 cuisines (annexe et bâtiment principal) de matériel électro-ménager.

Un devis a été demandé à la SAS LAJOINIE, 19220 SAINT-PRIVAT.

BATIMENT PRINCIPAL :

	TTC
- 2 réfrigérateurs Liebherr KPE 290 – 26	1 083.42 €
- 2 tables induction Bosch PUC61RBB5E	846.82 €
- 2 hottes Bosch DWB66FM50	954.78 €
- 2 fours pyrolyse Electrolux EOD6P66X	901.82 €

- 2 lave-vaisselle Bosch SMS25AW10 F	992.90 €
- 1 lave-linge Electrolux EW6FI5120WA	451.45 €
- 1 sèche-linge Electrolux EW6HI51185A	541.45 €

ANNEXE :

	TTC
- 1 réfrigérateur Liebherr KTE551	496.38
- 1 table induction Bosch PUC61RBBJE	423.41
- 1 hotte Bosch DWB66FM50	477.38
- 1 lave-vaisselle Bosch SMS25AW10F	496.45
- 1 four pyrolyse Electrolux EOD6P66X	450.91

LOCAL PECHE :

- 1 réfrigérateur Liebherr KPE290-26	541.71 €
--------------------------------------	----------

MATERIEL DE CUISINE :

	TTC
- 3 cafetières Moulinex FG2 MO 810	94.55 €
- 3 grilles-pain Moulinex L52 MO 810	94.56 €
- 3 fours micro-onde Panasonic NN – E48HMMEPG	486.63 €
- 3 casseroles BEKA 20 cm	99.90 €
- 3 casseroles BEKA 14 cm	62.10 €
- 3 traiteurs BEKA 28 cm	221.40 €
- 3 poêles BEKA 26 cm	78.30 €
- 3 poêles BEKA 30 cm	88.29 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de passer commande auprès de la SAS LAJOINIE pour l'achat du matériel électro-ménager suivant et de voter le plan de financement suivant :

- Montant total : 8 237.16 € HT soit 9 884.59 € TTC
- Subvention CD 19 (25%) : 2 059.29 € HT
- Autofinancement : 6 177.87 € HT

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

Donne pouvoir à Mme le Maire pour l'exécution de la présente délibération et toutes formalités administratives associées.

2026/ 010 - ACHAT DE LITERIE POUR LE GÎTE DE GROUPE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'équiper les chambres du gîte de groupe en literie.

Un devis a été demandé à la SAS LAJOINIE, 19220 SAINT-PRIVAT.

LITERIE :

	TTC
- Matelas Mérinos petit tricolore 90/190	7 056.00 €
- 3 matelas et sommiers Mérinos petit tricolore 140/190	1 971.00 €
- 34 oreillers Epeda Médium Le Percale	1 224.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de passer commande auprès de la SAS LAJOINIE pour l'achat de la literie suivante et de voter le plan de financement suivant :

Montant total : 8 542.50 € HT soit 10 251.00 € TTC

Subvention CD19 (25%) : 2 135.63 € HT

Autofinancement : 6 406.87 € HT

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026.

- Donne pouvoir à Mme le Maire pour l'exécution de la présente délibération et toutes formalités administratives associées.

Questions diverses :

Trésorerie au 09/02/2026 : Le solde de la trésorerie de la commune au 09/02/2026 est de 539 349.86 €.

Revalorisation des barrages / comptabilisation : Courant décembre, la mairie était informée de la perception de produits de rôles complémentaires et supplémentaires sur 2025 liés à la revalorisation des barrages pour un montant de 170 548.00 €.

Les opérations comptables correspondantes ont donc été passées fin 2025.

Ces allocations compensatrices font l'objet de discussions entre la DGCL et la DGFIP sur la reprise éventuelle, partielle ou totale de ces allocations.

Il est donc nécessaire d'être extrêmement prudent sur l'utilisation de ces allocations lors du montage du prochain budget.

Mail de Mr Siewert VAN DIJK : Mme le Maire donne lecture d'un mail de Mr Siewert VAN DIJK concernant sa candidature pour la gestion du gîte de groupe et du camping.

Les élus décident qu'il reviendra à la nouvelle équipe municipale élue en mars prochain de gérer ce dossier.

Dossier litige Mme LIMONE / COMMUNE D'AURIAC : Mme le Maire fait le point sur le litige qui oppose la commune à Mme LIMONE, locataire d'un appartement au 14, Place de la Tour César.

Mme LIMONE conteste la superficie inscrite sur son bail.

Les élus décident de contacter un expert pour effectuer un mesurage contradictoire de la surface habitable selon les règles de la loi Boutin.

Motion de recours contre l'accord UE.MERCOSUR : Sur proposition du Président du Conseil Départemental, les élus décident à l'unanimité de voter une motion de soutien au recours contre l'accord UE.MERCOSUR.

Label « Accueil vélo » : Mme le Maire donne lecture d'un mail conjoint de l'office de tourisme « Vallée de la Dordogne » et de « Corrèze Tourisme » concernant la possibilité d'obtenir le label « Accueil Vélo » pour le camping et/ou le gîte de groupe. Les élus pensent que ce label pourrait être un atout supplémentaire pour le gîte de groupe.

Mail de Mr MADELAINE – Technicien forestier ONF : Mr MADELAINE a transmis par mail le programme d'actions proposé pour l'année 2026. Les propositions ne retiennent pas l'adhésion des élus et une réponse lui sera adressée dans les plus brefs délais.

Candidatures saisonniers camping saison 2026 : Mme le Maire fait le point sur les candidatures reçues à ce jour pour des postes de saisonniers au camping, peu nombreuses pour l'instant.

Nicole BARDI,



Jean-Yves LAPEYRE,

